

DIPLÔME DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION**UE 10 - COMPTABILITÉ APPROFONDIE****Corrigé à titre indicatif****SESSION 2025**

Date de première édition : 21 mai 2025

Date de dernière mise à jour : 21 mai 2025

Ce corrigé est réalisé par :

- GT. CLOLUS : Professeur de DCG et DSCG à l'INES EXPERTISE ;
- S. MALET : Professeur de DCG et DSCG à l'ENC Bessières ;
- F. MOUADDIB : Professeur de DCG et DSCG à l'INES EXPERTISE.

Avertissement : Ce corrigé est réalisé à titre indicatif, il est susceptible de faire l'objet d'une mise à jour. Si vous constatez une erreur ou une incohérence, écrivez-nous depuis le formulaire de contact du site (zeroencompta.com).

Dossier 1 - Immobilisations

Mission 1 : production des immobilisations

1.1 Vérifier que la machine-outil remplit les critères de définition et d'activation d'un actif.

En principe, un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs.

Pour être qualifié d'actif, un élément doit répondre à trois critères :

Critères de définition d'un actif (en principe)	Application au cas d'étude (en l'espèce pour la machine de la société BREZA)
Caractère identifiable	La machine est identifiable physiquement, séparables des autres éléments du patrimoine / de l'usine de la société BREZA. Il s'agit d'une machine composée de deux éléments distincts et identifiés : la structure métallique et le module de contrôle.
Contrôle de l'actif	La société BREZA contrôle le projet de machine : elle en assure la conception, la production et décidera de son utilisation.
Avantages économiques futurs	La machine pourra être exploitée et va générer des produits (équipements électroniques). La vente de ces produits va générer des flux de trésorerie positifs.

Pour qu'un actif soit comptabilisé, deux conditions cumulatives s'ajoutent à celles résultant de la définition d'un actif :

Critères d'activation / comptabilisation d'un actif (en principe)	Application au cas d'étude (en l'espèce pour la machine de la société BREZA)
Il est <u>probable</u> que l'entité en <u>tirera des avantages économiques futurs</u>	Il est explicitement mentionné que la machine permettra : d'améliorer la qualité, d'anticiper les pannes, d'optimiser la production... La machine générera des avantages économiques à un rythme régulier : - La structure métallique sur 10 ans - Le module de contrôle sur 5 ans
Son <u>coût</u> peut être évalué de <u>manière fiable</u>	Le coût de production de la machine est suivi à l'aide de la comptabilité analytique qui identifie clairement l'ensemble des charges concernées. L'actif est évalué de façon fiable.

La machine est donc un actif. On peut maintenant préciser la nature d'actif à laquelle elle appartient (question 2).

1.2 Identifier et justifier la catégorie d'actif dont relève la machine.

En principe,

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

En l'espèce, la société BREZA a décidé de produire en interne une machine-outil innovante destinée à améliorer l'efficacité et la précision de ses processus de fabrication. Cette machine, composée d'une structure métallique intelligente et d'un module de contrôle, sera utilisée pour la production sur une durée supérieure à l'exercice en cours (10 ans pour la structure et 5 ans pour le module). Elle est destinée à générer des avantages économiques futurs de manière régulière.

Il s'agit donc d'une immobilisation corporelle, produite en interne et répondant à la définition du PCG. Elle sera comptabilisée en Matériel industriel (compte 2154).

1.3 À partir de l'écriture comptabilisée au 31/12/2023 :

- justifier le montant reconnu à l'actif ;

S'agissant d'une immobilisation produite en interne pour la société BREZA, la valeur d'entrée de l'actif correspond à son **coût de production**.

Éléments constitutifs du coût de production	Structure métallique intelligente 2023	Module de contrôle 2023	Justification
Matières consommées	120 000	15 000	Coût d'acquisition des matières consommées inclus
Charges directes	35 000	.8 000	Charges directes incluses
Coûts administratifs et autres frais généraux	Exclus	Exclus	Dépenses explicitement exclues des coûts directement attribuables
Coût de production (immo en cours)	155 000	23 000	

Total immobilisation en-cours : 155 000 + 23 000 = 178 000 €

- justifier l'utilisation d'un compte de produits.

Justification n°1 :

Lorsqu'une immobilisation est en-cours de production, les coûts engagés durant l'exercice sont en charges. Ainsi, le résultat est diminué par l'inscription de ces charges. Ces charges sont donc neutralisées à la clôture de l'exercice pour être inscrites en immobilisation et étalées sur la durée d'utilisation (amortissement comptable) ou la durée d'usage du bien (amortissement fiscal).

Le fait d'utiliser un compte de produit pour le coût engagé permet de neutraliser l'impact des charges sur le résultat.

Justification n°2 :

L'utilisation d'un compte de produit (production immobilisée) permet de neutraliser l'impact des charges engagées durant la production de l'immobilisation, en constatant un produit du même montant. Cette méthode évite de créditer directement les comptes de charges, ce qui serait contraire au **principe de non-compensation**, selon lequel aucun élément d'actif ne peut être compensé par un élément de passif, ni une charge par un produit, sauf disposition contraire. Ainsi, le produit comptabilisé vient équilibrer les charges sans altérer leur enregistrement.

1.4 Justifier l'application d'une approche par composants pour la comptabilisation de la machine-outil.

En principe, selon l'article 214-9 du PCG, les éléments d'une immobilisation doivent être comptabilisés séparément s'ils présentent, dès l'origine, des **utilisations différentes** ou **procurent des avantages économiques selon des rythmes différents**, impliquant des durées ou modalités d'amortissement distinctes. Cette approche s'applique notamment aux immobilisations complexes, coûteuses et durables, composées d'éléments significatifs renouvelés à intervalles réguliers.

En l'espèce, la machine-outil produite en interne par la société BREZA se compose :

- d'une structure métallique intelligente utilisée sur une durée de 10 ans ;
- et d'un module de contrôle avec une durée d'utilisation de 5 ans avant remplacement.

Ces deux éléments ont des durées d'utilisation différentes et génèrent/consomment des avantages économiques à un **rythme distinct**. De plus, le module est destiné à être remplacé régulièrement, ce qui justifie son identification séparée. L'application de l'approche par composants est justifiée afin de permettre un amortissement conforme à la réalité économique et au rythme de consommation des avantages économiques de chaque composant.

1.5 Évaluer et comptabiliser les écritures relatives à la machine-outil en 2024.

A- Quant au coût de production

Éléments constitutifs du coût de production	Structure métallique intelligente 2024	Module de contrôle 2023	Justification
Matières consommées	25 000	11 000	Coût d'acquisition des matières consommées inclus
Charges directes	10 000	6 000	Charges directes incluses
Coûts administratifs et autres frais généraux	Exclus	Exclus	Dépenses explicitement exclues des coûts directement attribuables
Charges indirectes	10 000	N/A	Amortissement inclus * <i>L'amortissement dérogatoire n'est pas intégrable au coût de production</i>
Coûts engagés en 2024	45 000	17 000	
Coût de production 2023 (immo en cours)	155 000	23 000	
Coût de production total	200 000	40 000	

B- Quant à l'écriture d'entrée dans l'actif

Compte	Libellé	Débit	Crédit
21541	Matériel industriel - Structure	200 000	
21542	Matériel industriel - Module	40 000	
231	Immobilisations corporelles en cours		178 000
722	Production d'immobilisations corporelles		62 000
	<i>01/10/24, Activation de la machine-outil</i>		

Pas de TVA - analysé comme une livraison à soi-même.

C- Quant à l'écriture d'inventaire

À partir d'une date de mise en service au 1er octobre 2024 :

Compte	Libellé	Débit	Crédit
6811	DADP immobilisations corporelles	7 000	
281541	Matériel industriel - Structure		5 000
281542	Matériel industriel - Module		2 000
	<i>31/12/24, Amortissement comptable</i>		

Amortissement Structure = $200\,000 \times 1/10 \times 3/12 = 5\,000 \text{ €}$

Amortissement Module = $40\,000 \times 1/5 \times 3/12 = 2\,000 \text{ €}$

Compte	Libellé	Débit	Crédit
68725	DADP amortissement dérogatoire	5 000	
145	Amortissement dérogatoire		5 000
	<i>31/12/24, Amortissement comptable</i>		

Amortissement fiscal structure = $200\,000 \times 1/5 \text{ (durée d'usage)} \times 3/12 = 10\,000$

Amortissement comptable structure = 5 000

Amortissement dérogatoire = $10\,000 - 5\,000 = 5\,000$

Aucun amortissement dérogatoire pour le composant module car la durée d'usage est alignée avec la durée d'utilisation.

Mission 2 : mise à jour de la valeur des actifs

1.6 Identifier, en justifiant la réponse, la technique comptable appliquée par la société et justifier sa pertinence au regard de l'objectif de monsieur Freiche.

La technique comptable appliquée par la société BREZA est la **réévaluation libre** de ses immobilisations. Cette technique permet à une entreprise de mettre à jour la valeur comptable de ses actifs immobilisés, en retenant leur valeur actuelle à la date de clôture, déterminée par des experts indépendants. Elle constitue une option ponctuelle, à l'initiative de l'entité, permettant de prendre en compte les plus-values latentes, notamment en cas de forte inflation, de hausse du marché immobilier ou plus généralement lorsque les valeurs historiques ne reflètent plus la réalité économique.

En l'espèce, la réévaluation libre présente plusieurs **avantages** pour la société BREZA dans le contexte exposé :

- Renforcement des capitaux propres sans recours à une augmentation de capital, via l'enregistrement d'une réserve de réévaluation (écart de réévaluation) en capitaux propres, ce qui améliore les ratios financiers de l'entreprise.
- Amélioration de la présentation du bilan : l'entreprise reflète une valeur plus réaliste de son patrimoine, ce qui renforce la transparence vis-à-vis des partenaires financiers.
- Facilitation de l'obtention de financements extérieurs : un niveau de capitaux propres plus élevé peut améliorer la perception du risque par les prêteurs et investisseurs.
- Anticipation des impacts sur les amortissements futurs : la réévaluation entraînera une augmentation des dotations aux amortissements, mais sur des bases plus cohérentes avec la valeur réelle des actifs.

1.7 Identifier, en justifiant la réponse, les actifs du document 3 dont la valeur pourra être mise à jour au 31/12/2024.

En principe, la réévaluation doit respecter deux conditions :

- Elle est **globale** : l'entité ne peut décider d'exclure certaines immobilisations au prétexte que leur réévaluation ne serait pas nécessaire ou pas favorable ;
- Elle ne **porte que sur les immobilisations corporelles et financières**. Les immobilisations incorporelles sont donc exclues. Idem pour les stocks et les VMP.

En l'espèce,

- actifs réévalués : seuls le terrain et la construction pourront bénéficier de la réévaluation ;
- actifs non réévalués : le brevet et les stocks ne peuvent pas faire l'objet d'une réévaluation.

1.8 Identifier un principe comptable du PCG en contradiction avec la technique mise en œuvre et expliquer en quoi consiste cette opposition.

Principe des coûts historiques : À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les biens acquis à titre onéreux sont enregistrés à leur coût d'acquisition, les biens acquis à titre gratuit à leur valeur vénale et les biens produits à leur coût de production...

Principe de prudence : Le principe de prudence induit que le patrimoine doit être évalué de manière prudente. Il faut ainsi prendre en compte les possibilités de pertes dès lors que celles-ci sont probables. De ce fait, on assiste à une différence de traitement entre les charges et les produits :

- Une charge sera comptabilisée à partir du moment où elle est considérée comme probable,
- Un produit n'est comptabilisé que s'il est certain.

En l'espèce, la réévaluation libre est en contradiction avec le principe :

- de prudence : les plus-values latentes sont probables et sont intégrées dans le bilan.
- coût historique : la valeur des immobilisations est exceptionnellement modifiée.

1.9 Évaluer et comptabiliser l'écriture du 31/12/2024 à partir du document 3.

En principe, la valeur réévaluée d'un bien est égale à sa valeur d'utilité (le sujet évoque une « valeur actuelle »), qui peut correspondre au prix du marché ou à la valeur d'entrée affectée d'un indice de prix spécifique.

C'est la VNC qui est réévaluée, et non la valeur d'entrée.

Écart de réévaluation = Valeur réévaluée – VNC

Éléments	VA	VNC	Écart de réévaluation
Terrain	350 000	200 000	150 000
Construction	1 050 000	(800 000 - 380 000)	630 000
Total			780 000

Compte	Libellé	Débit	Crédit
211	Terrain	150 000	
213	Construction	630 000	
1052*	Écart de réévaluation 31/12/24, Réévaluation		780 000

* Ou 105 - en effet le compte 1052 Écart de réévaluation libre est supprimé à partir des exercices ouverts le 1er janvier 2025 du fait de l'entrée en vigueur du règlement n°2022-06 de l'ANC (une application anticipée est possible). Le compte 105 Écarts de réévaluation subsiste, seules ses subdivisions disparaissent du PCG.

1.10 Évaluer et comptabiliser les écritures qui seraient nécessaires au 31/12/2025 en supposant l'exercice 2025 bénéficiaire.

A- Quant à l'amortissement économique

Les amortissements économiques précédemment comptabilisés ne sont pas modifiés. La réévaluation a un impact prospectif.

Les amortissements postérieurs à la réévaluation sont calculés à partir de la valeur réévaluée (nouvelle VNC) et sur la durée résiduelle d'amortissement (durée initiale – nombre d'années consommées jusqu'à la réévaluation).

- Nouvelle base amortissable (VNC) : 1 050 000
- Durée résiduelle d'amortissement : 20 ans - 9,5 ans = 10,5 ans
- Amortissement construction en N+1 : $1\,050\,000 \times 1/10,5 = 100\,000$

Compte	Libellé	Débit	Crédit
6811	DADP sur immobilisations	100 000	
2813	Amortissement Construction <i>31/12/25, Amortissement</i>		100 000

B- Quant au transfert en réserves distribuables

En principe, le PCG a aussi ouvert aux entreprises une autre possibilité de transfert de l'écart de réévaluation en réserves distribuables : progressivement lors de chaque exercice bénéficiaire, à hauteur du supplément d'amortissement relatif à la partie réévaluée de l'immobilisation. La condition liée à l'exercice bénéficiaire permet d'éviter le délit de distribution de dividendes fictifs.

En l'espèce, le résultat 2025 est bénéficiaire.

- Dotation aux amortissements annuelle après réévaluation : 100 000
- Dotation aux amortissements annuelle avant réévaluation : $800\,000 \times 1/20 = 40\,000$
- Supplément annuel d'amortissement lié à la réévaluation : $100\,000 - 40\,000 = 60\,000$

Compte	Libellé	Débit	Crédit
1052	Écart de réévaluation	60 000	
1068	Autres réserves <i>31/12/25, Affectation du solde</i>		60 000

Dossier 2 - Emprunts obligataires

Mission 1 : emprunt obligataire avec bons de souscription

2.2 Exposer les règles de comptabilisation à appliquer aux BSO dans les comptes de la SAS BREZA, lors de leur souscription, lors de l'émission de l'emprunt puis à l'inventaire.

En principe, les BSO donnent droit à leur porteur de souscrire des obligations à un taux garanti et à une date convenue à l'avance. Ils représentent un produit pour l'entreprise, qui résulte de l'existence de l'emprunt obligataire auquel ils permettent de souscrire.

- **Lors de leur émission**, la société doit donc constater l'encaissement de trésorerie, en contrepartie d'un produit constaté d'avance (PCA).
- **Lors de la souscription de l'emprunt**, on distingue les bons utilisés/exercés des bons non utilisés, qui sont périmés. Le produit relatif aux bons non utilisés est immédiatement enregistré en résultat.
- **Lors de l'inventaire**, le produit correspondant aux bons exercés est rapporté progressivement au résultat, sur la durée de l'emprunt.

En l'espèce,

- **Lors de leur émission** : encaissement de 15 000 bons au prix de 10 euros (150 000 euros) et comptabilisation d'un PCA.
- **Lors de la souscription de l'emprunt**, régularisation du PCA en produits financiers pour 5 000 bons non utilisés au prix de 10 euros (50 000 euros).
- **Lors de l'inventaire**, régularisation du PCA en produits financiers pour 10 000 bons utilisés au prix de 10 euros. La répartition correspond au montant divisé par la durée de l'emprunt, soit 10 000 euros divisés par 5, 2 000 euros par an.

2.2 Évaluer et comptabiliser la souscription des BSO chez la SAS BREZA le 1er octobre 2023.

Encaissement des BSO = 15 000 * 10 = 150 000

Compte	Libellé	Débit	Crédit
512	Comptes débiteurs divers	150 000	
487	PCA		150 000
	01/10/2023, Émissions des BSO		

2.3 Exposer les traitements comptables applicables aux frais d'émission d'emprunt et indiquer la méthode retenue par la société.

En principe, lors de l'engagement des frais d'émission d'emprunt, ils sont comptabilisés dans le **compte 6272 commissions et frais sur émission d'emprunt** (ce n'est pas comptabilisé en charges financières) - soit un compte de charge.

Sur option, les frais d'émission peuvent être **étalés sur la durée de l'emprunt**. Si la solution de l'étalement des frais est choisie, elle s'applique à tous les emprunts obligataires émis en respect du principe de permanence des méthodes. Il n'y a aucune méthode de référence entre la charge de l'étalement.

(Lorsqu'elle a opté pour l'étalement des frais d'émission d'emprunts, l'entreprise a la possibilité de répartir ces frais :

- soit par fractions égales sur la durée de l'emprunt ;
- soit au prorata de la rémunération courue. En pratique, cette possibilité se traduit par une déduction progressive des frais notamment lorsque l'emprunt est assorti d'une prime de remboursement ou par une déduction dégressive notamment lorsque le remboursement de l'emprunt s'effectue par annuités constantes au sein desquelles l'amortissement du capital est progressif.)

En l'espèce, la société a retenu l'amortissement des frais d'émission par fractions égales, car il est indiqué dans le contexte qu'" *En l'absence de méthode de référence, la société privilégie les méthodes qui maximisent son résultat comptable.*" - ainsi l'étalement des frais d'emprunt permet de minimiser les charges et maximiser le résultat comptable.

2.4 Évaluer et comptabiliser les écritures de l'exercice 2024 relatives à l'emprunt obligataire et aux BSO dans les comptes de la SAS BREZA.

A- Quant à l'émission de l'emprunt obligataire

- Nombre d'obligations émises : 10 000 obligations
- Prime de remboursement : $10\,000 \times 200 \times 2\% = 40\,000\,€$
- Montant total de l'emprunt (au prix de remboursement) : $10\,000 \times 200 = 2\,000\,000\,€$
- Frais d'émission = 15 000 €

Compte	Libellé	Débit	Crédit
473 163	Obligations - à placer Autres emprunts obligataires 01/01/2024, émissions	2 000 000	2 000 000

Compte	Libellé	Débit	Crédit
467 169 473	Obligations souscrites Prime de remboursement Obligations à placer 01/01/2024, souscription	1 960 000 40 000	2 000 000

Compte	Libellé	Débit	Crédit
512 467	Banque Obligations à placer 01/01/2024, libération	1 960 000	1 960 000

Compte	Libellé	Débit	Crédit
6272 44566 512	Com. et frais sur émission d'emprunts TVA déductibles sur ABS Banque <i>01/01/2024, relevé bancaire</i>	15 000 3 000	18 000

- Produit relatif aux bons non utilisés = 5 000 * 10 € = 50 000 €

Compte	Libellé	Débit	Crédit
487 768	PCA Autres produits financiers <i>01/01/2024, bons non utilisés</i>	50 000	50 000

B- Quant aux écritures d'inventaire

-Intérêts = 10 000 obligations * 200 de nominal * 5% d'intérêt = 100 000

Compte	Libellé	Débit	Crédit
661 1638*	Charges d'intérêt ICNE <i>31/12/2024, ICNE</i>	100 000	100 000

* Ou 16833 Intérêts courus sur autres emprunts obligataires (ancien PCG)

Compte	Libellé	Débit	Crédit
481 6272	Frais d'émission Commissions et frais sur émissions d'emprunt <i>31/12/2024, reclassement des frais</i>	15 000	15 000

-Amortissement des frais d'émission = 15 000/5 = 3 000

Compte	Libellé	Débit	Crédit
6862* 481	Dotation des frais d'émission Frais d'émission <i>31/12/2024, amortissement direct des frais</i>	3 000	3 000

* Ou 6812 Dotation des frais d'émission (ancien PCG)

-Amortissement de la prime de remboursement = 40 000/5 = 8 000

Compte	Libellé	Débit	Crédit
6861 169	Dotations amortissements des primes de Remboursement Prime de remboursement <i>31/12/2024, amortissement prime de remboursement</i>	8 000	8 000

- Produit relatif aux bons utilisés = $(10\ 000 * 10\ €)/5\ ans = 20\ 000\ €$

Les BSO utilisés qui avaient été initialement comptabilisés en produits constatés d'avance seront repris en produits financiers sur la durée de vie du nouvel emprunt obligataire

Compte	Libellé	Débit	Crédit
487	PCA	20 000	
768	Autres produits financiers <i>31/12/2024, bons utilisés</i>		20 000

Mission 2 : souscription à des BSO et à des obligations

2.5 Évaluer et comptabiliser chez un souscripteur les écritures nécessaires au 1er octobre 2023 et pour l'exercice 2024.

Paieement des BSO = $10 * 10 = 100\ €$

Compte	Libellé	Débit	Crédit
5082	Bons de souscription	100	
512	Banque <i>01/10/2023, souscription</i>		100

Le souscripteur considère ces titres (obligations) comme un placement d'un excédent de trésorerie, aussi, c'est assimilé à de la trésorerie dont l'objectif est un placement à court terme pour réaliser un gain à brève échéance. Il s'agit donc de VMP à comptabiliser en compte 506 Obligations.

Obligations = $10 * 200 * 98\%$ (prix d'émission) = 1 960

Lorsque les BSO sont utilisés, ils viennent augmenter le coût d'entrée du titre.

Les VMP seront donc de $1\ 960 + 100 = 2\ 060$.

Compte	Libellé	Débit	Crédit
506	Obligations	2 060	
5082	Bons de souscription		100
512	Banque <i>01/01/2024, Utilisation des bons</i>		1 960

Intérêts = $10 * 200 * 5\% = 100$

Compte	Libellé	Débit	Crédit
5088	Intérêts courus	100	
764	Revenus de VMP <i>31/12/2024, ICNE</i>		100

Dossier 3 - Affectation du résultat

Mission 1 : traitement de l'impôt sur les sociétés

3.1 Évaluer et comptabiliser les écritures relatives à l'impôt sur les sociétés 2023, le 31/12/2023 et le 15/04/2024.

En principe, l'impôt sur les sociétés doit être déclaré 4 mois suivant la clôture des comptes de la société. La base d'imposition correspond au résultat fiscal multiplié par taux normal de 25 %.

Lors de la déclaration de l'impôt sur les sociétés, l'entreprise doit déterminer le solde de l'IS. Ce solde correspond à la différence entre la somme des acomptes versés et le montant de l'IS de l'année.

En l'espèce, la société applique ici le taux normal de 25 %. La base d'imposition correspond au résultat fiscal de l'année, soit 400 000 euros.

=> Impôt sur les sociétés = 400 000 * 25 % = 100 000 €

Compte	Libellé	Débit	Crédit
695	Impôt sur les sociétés	100 000	
444	État - Dette d'impôt		100 000
	<i>31/12/2023, déclaration IS</i>		

Solde d'impôt sur les sociétés = 100 000 - 62 400 = 37 600 €

Compte	Libellé	Débit	Crédit
444	État - Dette d'impôt	37 600	
512	Banque		37 600
	<i>15/04/2025, paiement du solde</i>		

Mission 2 : affectation du résultat 2023

3.2 Présenter le tableau d'affectation du résultat 2023 et comptabiliser l'écriture en découlant.

Éléments	Calculs et justifications	Montant
Bénéfice de l'exercice après impôt	$= 450\,000 - 100\,000$ $= 350\,000$ Le montant était donné dans les documents 6 & 7	350 000
-Dotation à réserve légale	Dotation théorique $= 350\,000 * 5\% = 17\,500\,€$ Plafond de la réserve légale (10% du capital social) $= 5\,000\,000 * 10\% = 500\,000$ Vérification du plafond $= 485\,000 + 17\,500 = 502\,500 > \text{Plafond}$ Dotation réelle $= 500\,000 - 485\,000 = 15\,000$	-15 000
+ RAN créditeur	Donné dans le document 7	+ 3 000
= Bénéfice distribuable	$= 350\,000 - 15\,000 + 3\,000$ Par différence	338 000
-Dotation réserve facultative	Donné dans le document 7	- 30 000
-Intérêts statutaire	Premier dividende $= 50\,000 \text{ actions} * 100 \text{ de VN} * 4\% = 200\,000\,€$ Le sujet évoquait dans le contexte que le capital était intégralement libéré	- 200 000
-Superdividende	$= 50\,000 * 2 = 100\,000$	-100 000
RAN créditeur (solde)	$= 338\,000 - 30\,000 - 200\,000 - 100\,000$	8 000

Compte	Libellé	Débit	Crédit
120	Résultat de l'exercice	350 000	
110	RAN créditeur 2022	3 000	
1061	Réserve légale		15 000
1068	Autres réserves		30 000
457	Associé - dividende à payer (200 000 + 100 000)		300 000
110	RAN créditeur 2023		8 000
	<i>10/05/2024, affectation du résultat</i>		

3.3 Évaluer et comptabiliser le paiement des dividendes.

Dividendes totaux : 300 000 € (200 000 + 100 000)

Dividende par actions : 6€ (300 000 / 50 000 actions)

Actionnaires souhaitant le paiement de dividendes en actions : 40 000 actions - soit un total de 240 000€ de dividendes (40 000 * 6€)

Actionnaire souhaitant un dividende en numéraire : (50 000 - 40 000) * 6€ = 60 000
ou 10 000 * 100 * 4% + 10 000 * 2 = 60 000

Compte	Libellé	Débit	Crédit
457	Associé - dividende à payer	60 000	
512	Banque		60 000
	11/05/2024, versement		

Paieement dividende en actions

Nombre d'actions créées = 240 000/120 de prix d'émission = 2 000 actions

Capital social augmenté = 2 000 * 100 de VN = 200 000

Prime d'émission = 240 000 - 200 000 ou 2 000 * (120-100) = 40 000

Compte	Libellé	Débit	Crédit
457	Associé - dividende à payer	240 000	
101	Capital social		200 000
1041	Prime d'émission		40 000
	11/05/2024, paiement en actions (aucune soulte en l'espèce)		

3.4 Présenter sur la copie un extrait des capitaux propres après paiement des dividendes.

Postes	Avant affectation	Affectation / paiement	Après affectation
Capital	5 000 000	200 000	5 200 000
Prime d'émission	0	40 000	40 000
Réserve légale	485 000	15 000	500 000
Autres réserves	520 000	30 000	550 000
Report à nouveau	3 000	- 3 000 + 8 0000	8 000
Résultat de l'exercice	350 000	(350 000)	0
Total	6 358 000		6 298 000



Groupe Whatsapp

DCG



Retrouvez du contenu gratuit

 Fiches de révision  Lives de révision  Communauté d'entraide
limité à 500 places



Fiches de révision



Sujets inédits



Formation complète



ZEROENCOMPTA